

5.4

Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

L'Ordre des Italo-Canadien

Avis d'annulation de permis
Loi sur les assurances, c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a annulé en date du 12 mai 2015 le permis d'assureur de L'Ordre des Italo-Canadiens en conformité avec la Loi sur les assurances, c. A 32.

Cette annulation est effectuée à la suite de la cessation complète des activités d'assurance de cette société.

Le siège de l'assureur est situé au 121, avenue Beverly, Ville Mont-Royal, Québec, Canada, H3P 1K6.

À partir du 12 mai 2015, L'Ordre des Italo-Canadiens n'est plus autorisée à exercer, au Québec, ses activités d'assurance.

Fait le 14 mai 2015

Autorité des marchés financiers

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.